

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.244

**Transports urbains :
participation
financière du
GrandAngoulême
pour le transport
scolaire aux autorités
organisatrices de
second rang pour
l'année 2012**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Janine GUINANDIE, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, André LAMY à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012**DELIBERATION
N° 2012.10.244**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU****TRANSPORTS URBAINS : PARTICIPATION FINANCIERE DU GRANDANGOULEME POUR LE
TRANSPORT SCOLAIRE AUX AUTORITES ORGANISATRICES DE SECOND RANG POUR
L'ANNEE 2012**

Depuis 2009 et dans le cadre de la délégation de service public approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2008, la STGA, délégataire, ne perçoit plus la dotation générale de décentralisation.

Cette dotation générale de décentralisation pour l'organisation des transports scolaires est attribuée au GrandAngoulême qui, jusqu'en 2011, en reversait aux communes une fraction représentative de la subvention versée par l'Etat antérieurement à la décentralisation. Cette dotation a été calculée sur les services scolaires existants subventionnés au moment de sa mise en place, c'est à dire en 1982/1983.

La DGD 2011 s'élevait à 2 238 454 €, le coût pour l'année 2011 est rappelé dans le tableau suivant :

| COMMUNES | % DGD * | MONTANT |
|-------------------|----------------|--------------------|
| La Couronne | 1,96% | 43 873,70 € |
| Fléac | 1,23% | 27 532,98 € |
| Magnac-sur-Touvre | 0,41% | 9 177,66 € |
| Nersac | 0,20% | 4 476,91€ |
| TOTAL | 3,80% | 85 061,25 € |

* Le GrandAngoulême reverse à la commune une fraction de la Dotation Globale de Décentralisation, fraction représentative de la subvention versée par l'Etat antérieurement à la décentralisation.

Aujourd'hui, 7 communes du GrandAngoulême (Fléac, Mornac, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix sur Charente, Nersac, La Couronne, Magnac Sur Touvre) organisent des transports scolaires sur leur territoire. Il conviendra donc de revoir les modalités de versement de la participation du GrandAngoulême aux communes autorités organisatrices de second rang, afin que toutes les communes puissent être subventionnées.

Compte tenu des orientations budgétaires de l'agglomération, le reversement de la part transport de DGD sera envisagé à enveloppe constante (85 061 €).

Pour l'année 2012, il est donc proposé de verser le même montant de subvention aux communes de La Couronne, Fléac, Magnac et Nersac, la dépense ayant été budgétée telle que présentée les années précédentes.

Pour Mornac, la délégation de compétence serait proposée à compter du 1^{er} septembre 2012, date de la mise en place du service « bus » de l'agglomération. Le Département reversant à l'agglomération sa participation annuelle pour ce circuit (4 376 €), il serait donc reversé 1 731 € pour participation à ce service de septembre à décembre 2012, correspondant au coût journalier du service x nombre de jours scolaires de fonctionnement, soit 31,48 € x 55 jours.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 26 septembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER pour 2012, les modalités de participation financière du GrandAngoulême aux autorités organisatrices de second rang,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes au versement de ces participations financières.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (8 ABSTENTIONS : Mmes SEMANE – RIVOISY
MM. BONNET – DAURE – CONTAMINE – NICOLAS – ETIENNE - PIAUD),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 octobre 2012 | <u>Affiché le :</u> 25 octobre 2012 |